



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.



M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de neotreff

École libre de Garçons

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de neotreff

École libre de Filles.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. par d'anciennes religieuses

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Deux

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. quarante - six

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucune

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. à monsieur de Bréala

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. en majeure partie par monsieur de Bréala

École communale de filles.

5^o L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Elles n'ont jamais été tenues par des Religieuses
Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. [Signature]

Personnel congréganiste.

6^o En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. une seule

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. aux filles de Jésus de Bernadine

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.